

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAO (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Philippe SERRE (Saignes) à Éric MOULIER (Saignes), Joëlle Noël (Trémouille) à Catherine BARRIER (Saignes), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Clotilde JUILLARD

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 14 février 2023

## 20230220 013DE

### AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL POUR LE MODULE 4 DE L'HÔTEL D'ENTREPRISES D'YDES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Sumène Artense communauté dispose de plusieurs modules à l'hôtel d'entreprises d'Ydes à destination des entreprises.

Le module 4 est loué à l'association intermédiaire Nord-Ouest Cantal, le bail est arrivé à échéance le 31 janvier 2023, il convient de renouveler ce bail. La commission développement économique a émis un avis favorable sur le projet de renouvellement.

Monsieur le Président donne lecture du projet de bail d'une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 pour un loyer mensuel de 615,00 € HT.

Monsieur le Président demande au Conseil l'autorisation de signer le bail avec l'association intermédiaire Nord-Ouest Cantal.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR autorise Monsieur le Président à renouveler le bail avec l'association intermédiaire Nord-Ouest Cantal et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 20 février 2023

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

**Marc MAISONNEUVE**

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **27 FEV. 2023**

Affichée ou notifiée le **27 FEV. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF PREFECTURE D AURILLAC
Contrôle de légalité Page 1 sur 1 Date de réception de l'AR: 27/02/2023 015-241501055-20230220-20230220013DE-DE